

Politique énergétique

Parler d'**urbanisme**, c'est aussi parler de la question énergétique, problématique fondamentale à l'heure du réchauffement climatique.

Assainissement énergétique des bâtiments et installations productrices d'énergie

Consciente du tournant énergétique, la Ville du Locle entreprend de grands travaux pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux. En effet, l'immobilier constitue la principale source de consommation d'énergie et par là même le plus fort potentiel d'économie.

En 2017, le patrimoine financier (locatif) est entièrement assaini. Changement de fenêtre, isolation périphérique (lorsque cela est possible), pose de panneaux solaires photo et thermo-voltaïques constituent les maîtres mots.

Au niveau du patrimoine administratif, la Ville lance différentes démarches, dont plusieurs processus Energho.

Depuis 2015, l'ensemble des bâtiments liés à l'administration (collèges, infrastructures,...) – patrimoine administratif – est en dessous des valeurs limites, tant au niveau de l'eau, du chauffage que de la consommation électrique. La plupart des infrastructures se trouvent par ailleurs déjà dans les valeurs cibles, voir en dessous.

En 2014, un grand projet d'installations de panneaux solaires photovoltaïques est réalisé sur territoire loclois. La société Viteos, entreprise publique en main des Villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel et maître d'ouvrage, pose plus de 4'000m² de panneaux solaires. Le Locle et l'Etat de Neuchâtel mettent gracieusement les toits de leurs bâtiments (Cifom, Cifom Auto, centre scolaire des Jeannerets et Technicum 17) à disposition.

En 2013, la mère commune supprime les taxes de permis de construire relatives à la mise en place d'installations productrices d'énergies ou d'assainissement énergétiques sur les bâtiments. Ainsi, les panneaux solaires photovoltaïques, les isolations périphériques et autres ne sont plus sujets à perception.

En 2012, dans le cadre du Réseau des Villes de L'Arc jurassien (RVAJ), différentes campagnes sont menées. La Ville du Locle offre la réalisation d'affiches Display et des subventions pour les analyses thermographiques.

Label Cité de l'Energie / Société à 2000W / Plan communal des énergies

En 2007, la Ville du Locle devient Cité de l'Energie. La labellisation est confirmée lors des réaudites de **2012** et **2016**. Vous trouverez ici, la Fiche « label cité de l'énergie 2016 ».

En 2017, la Ville opte pour la réalisation d'un plan communal des énergies. Sa conception est issue d'une collaboration avec des acteurs de la place, notamment les gérances privés. Elle est la première collectivité neuchâteloise à avoir réalisé cette planification.